

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DES LANDES
140 avenue Camille CLAUDEL
40280 Saint Pierre du Mont

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
du 15 juin 2012.

PROCES - VERBAL

Le 15 juin 2012 à 15h30, les adhérents du SST des LANDES, dont le siège social est situé : 140 avenue Camille CLAUDEL 40280 St Pierre du Mont ont été individuellement convoqués dans les locaux du Service à Dax, par le Président du Conseil d'Administration, aux fins de délibérer sur les ordres du jour suivant :

1) Ordre du Jour Ordinaire :

- Rapport moral pour l'année 2011
- Rapport comptable et financier de l'exercice 2011 :
 - Rapport du Commissaire aux comptes,
 - Approbation des Comptes et affectation du résultat,
 - Quitus aux administrateurs
- Pouvoir pour les formalités.

2) Ordre du Jour Extraordinaire.

- Rapport du Président sur les modifications statutaires proposées,
- Approbation des modifications statutaires suivantes :
 - o Modification de l'alinéa 1 de l'article 11 pour réduire la durée des mandats des Administrateurs de 6 à 4 ans.
 - o Modification de l'article 13 pour augmenter le nombre des administrateurs, définir leur répartition entre représentants des adhérents et représentants des salariés et ramener leur mandat à 4 ans.
 - o Modification de l'article 14 pour tenir compte de la nouvelle composition du Bureau et la durée de son mandat.
- Election du Président de l'Association,
- Election des Administrateurs,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président, Monsieur Claude BAUDIA, dépose sur le bureau le texte des résolutions, les rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et déclare tenir à disposition les pouvoirs. Il déclare la séance ouverte, accueille les participants et remercie de sa présence Madame QUEANT-DUFAU, Expert-Comptable du Service et Madame LAMOTHE-BOUSQUET, Commissaire aux Comptes.

Avant de passer à l'ordre du jour, il expose qu'il ressort de la feuille de présence dûment signée par les participants et des pouvoirs dûment établis et signés, que l'Assemblée Générale Mixte est constituée de

- nombre d'adhérents présents :	26
- nombre de voix présentes :	37
- nombre de voix représentées :	2 177
- nombre total de voix présentes ou représentées :	2 215

Une Assemblée Générale Extraordinaire ne pouvant, lors de la première convocation, se tenir statutairement sans qu'un quorum de 50% des adhérents soit atteint, le Président déclare aux participants que l'Ordre du Jour Extraordinaire ne pourra être traité. En effet, le nombre d'adhérents du Service convoqués à la présente Assemblée s'élevant à 8 768, le quorum des adhérents présents ou représentés devrait atteindre le chiffre de 4 384, or le chiffre des présents ou représentés est bien inférieur. En conséquence, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire, sans quorum selon les statuts du Service, est convoquée pour le 6 juillet 2012, date fixée en fonction des délais minimum statutaires de convocation et de parution du Journal d'Annonces Légales dans lequel paraîtra la convocation.

Monsieur Barthélémy VICENS est nommé Secrétaire de Séance.

Avant que soit abordé l'ordre du jour ordinaire, diverses questions relatives aux statuts, aux cotisations annuelles, à l'activité médicale du Service et à la représentation des adhérents sont soulevées par des participants. Le Président, le Directeur du Service et les Administrateurs présents y ayant répondu, il est passé au premier point de l'ordre du jour.

1) RAPPORT MORAL POUR L'ANNEE 2011.

Après que le Président ait rappelé à l'Assemblée Générale, qu'un exemplaire du rapport sur l'activité du Service de Santé au Travail des Landes, au cours de l'année 2011, a été remis à chaque participant à son entrée en séance, un diaporama reprenant les grandes lignes de cette activité est présenté.

L'année 2011 a vu se concrétiser les premiers textes, législatifs, ouvrant la porte à la réforme du système de la Santé au Travail. Rien n'a pu être mis en œuvre en 2011, puisque les textes d'application, (décrets), n'ont été promulgués qu'en janvier 2012 pour application au 1^{er} juillet 2012. Toutefois, la reconnaissance de la pénurie médicale s'est faite jour au travers de la légitimation de l'équipe pluridisciplinaire et de son travail, de l'intégration des infirmières du travail du fait de la modification de la périodicité des visites médicales et l'apparition des assistantes sociales et des assistantes en santé au travail. Par ailleurs, l'existence d'un pôle formation est reprise par ces textes qui confient aux Services de Santé au Travail la formation à la prévention des risques des salariés en entreprise.

En termes d'exploitation, l'exercice 2011 est conforme aux prévisions. Le résultat d'exploitation est légèrement déficitaire, - 5 158 €, mais l'objectif d'équilibre, fixé en début d'année, a été globalement atteint compte tenu des incertitudes liées à la mission dévolue au Service et à la régression de l'activité économique.

Bien qu'aucun poste de charges ou de recettes n'ait fait l'objet de variations importantes par rapport à 2010, le résultat comptable est déficitaire pour un montant de - 38 111 €, du fait de l'obligation de provisionner des moins values liées au portefeuille constituant la réserve statutaire du Service et à quelques provisions pour créances irrécouvrables dues à la conjoncture économique et aux défaillances d'entreprise.

Si l'on considère, enfin, que l'activité de l'exercice a permis de prendre, en charge, sans difficulté, une dotation aux amortissements de 208 910 €, il apparaît que l'exploitation du Service est pour l'instant équilibrée.

L'effectif global des salariés surveillés s'est tassé (- 3,23 %, soit 2 129 personnes de moins en charge qu'en 2010) et le nombre de visites médicales a lui aussi diminué du fait de la régression du temps médical (-1,99 %, soit -1 053 visites par rapport à 2010). Il est à noter que si le nombre de visites périodiques a fortement baissé (- 2 650), celui des embauches est stable, du fait notamment de la reprise de l'activité des intérimaires et des saisonniers.

L'activité de l'équipe pluridisciplinaire a continué sur un rythme soutenu, les rapports des IPRP montrant qu'ils interviennent de plus en plus en soutien de l'action des médecins (évaluation des risques, études de poste, pré-fiches d'entreprises, prélèvements, etc.). Quant à l'activité de formation, en Secourisme Sauveteur du Travail et en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, elle a avoisiné celle de 2010, puisque 5 532 heures de formation ont été dispensées en 2011, au bénéfice de 818 salariés, contre 5 774 heures en 2010. Entreprises et salariés font de plus en plus appel aux compétences dont nous disposons en matière de formation et de prévention.

L'action globale en milieu de travail représente à peu près un tiers de l'activité des médecins, et, s'y on y ajoute celle de l'équipe pluridisciplinaire, le tiers du temps demandé par la réglementation est atteint.

Une présentation de la situation démographique des équipes du service est, pour en terminer, effectuée, montrant que la pénurie médicale est devenue un handicap trop lourd, que, seul le développement de l'action en milieu de travail pluridisciplinaire permettrait de combler.

Après divers échanges le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

2) PRESENTATION DES COMPTES ET BILAN POUR L'ANNEE 2011.

Le Président demande ensuite à Madame QUEANT-DUFAU, expert comptable, de présenter à l'Assemblée les comptes de résultat et le bilan, au titre de 2011. Après avoir rappelé que le produit d'exploitation 2011 est composé :

- de la cotisation appelée sur un pourcentage égal à 0,30 % sur la masse salariale plafonnée,
- et des cotisations forfaitaires pour les salariés saisonniers et les intérimaires,

Madame QUEANT-DUFAU aborde les quelques éléments marquants de l'exercice :

- les transferts de charges ont été importants cette année, car les indemnités de départ à la retraite ont été remboursées par le contrat IFC souscrit par le Service,
- le nombre des intérimaires et des saisonniers s'est redressé par rapport à 2010,
- même si le résultat comptable et fiscal est légèrement déficitaire, la situation de l'association est saine, l'importance des amortissements laissant apparaître une capacité de financement solide.

Le débat étant clos, la parole est donnée au Commissaire aux Comptes.

3) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

Madame LAMOTHE-BOUSQUET, du cabinet KPMG, Commissaire aux Comptes, fait alors lecture de son rapport sur les comptes et bilan de l'exercice 2011.

Le Président, Madame QUEANT-DUFAU et Madame LAMOTHE-BOUSQUET ayant répondu aux diverses questions relatives aux comptes, il est proposé à l'Assemblée de passer au vote des résolutions relatives à l'ordre du jour.

4) APPROBATION DU RAPPORT, DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture, par le Président, du rapport d'activité du SST des Landes, au titre de l'année 2011, l'Assemblée Générale approuve ce rapport, établi conformément à l'Arrêté du 09-12-1971.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture, des comptes de résultats de l'exercice et du bilan arrêté au 31-12-2011, des rapports du Commissaire aux Comptes, ainsi que des commentaires sur les évolutions les plus significatives des différents postes de recettes et de dépenses, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2011 du SST des Landes, décide d'affecter la perte s'élevant à – 38 111,09 € au report à nouveau et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président ou au Conseil d'Administration, agissant ensemble ou séparément, pour effectuer toutes les formalités légales d'usage, signer tous actes et pièces, et, généralement, faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Claude BAUDIA, remercie l'Assemblée et déclare la séance levée.

Fait à DAX le 15 juin 2012

Le Secrétaire de Séance,

Barthélémy VICENS

Le Président,

Claude BAUDIA